Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 022-212203921-20261021-D952026-DE

Mairie de Plévenon Cap Fréhel

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN

COMMUNE DE PLEVENON

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21/10/2026

L'an deux mille vingt-six, le 21 octobre, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 19h30 à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Philippe LOHIER, Maire.

Date de la convocation et de la publicité : le 15/10/2026

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Philippe LOHIER, Marie-José JOLY-RICHEUX, Éric DROGUET, Sarah HARDOUIN, Eliane RUELLAN, Hervé VAN PRAAG, Michel PANSART, Anne DURAND, Anne-Sophie HOCQUET, Olivier LACHIVER, Marc LEMARIé, Gilbert PHILIPPE.

Secrétaire de séance : Éric DROGUET

Représentés : Isabelle LECLERCQ représentée par Marie-José JOLY-RICHEUX, Géraldine CARDIN représentée par Philippe LOHIER, Alain CABARET représenté par Eliane RUELLAN.

Nombre de Conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15

DELIBERATION 95-2026 : Recrutement d d'un régisseur pour le camping du 22/10/2026 au 03/11/2026 et d'un régisseur pour le phare du 02/11/2026 au 30/11/2026

Madame DURAND, explique au Conseil que :

- Compte tenu de l'organisation de la Route du Rhum, il est opportun d'ouvrir le camping du cap Fréhel et en conséquence de procéder à l'embauche d'un régisseur du 22/10/2026 au 03/11/2026.
- Pour les besoins du service il faut également recruter un régisseur pour le phare du 02/11/2026 au 30/11/2026

En conséquence il sollicite du Conseil l'autorisation de procéder à ces recrutements dans les conditions suivantes :

Régisseur camping – Grade : Adjoint Administratif – D.H.S. : 35 heures - Indice 460/408 (2008.49 € brut) – du 22/10/2026 au 03/11/2026 (inclus)

Régisseur phare – Grade : Adjoint Administratif – D.H.S. : 17.5 heures - Indice 432/387 (952.56 € brut) – du 02/11/2026 au 30/11/2026

A l'unanimité le Conseil autorise la création des 2 postes de régisseur pour le camping et le phare dans les conditions décrites ci-dessus.

Fait à Plévenon, le 22/10/2026
Le Maire, Philippe LOHIER

e Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Publié et Transmis au représentant de l'Etat le : 23/10/2026